



plan agroenvironnemental
l'agriculture durable

FICHE D'INFORMATION N° 4

ENTREPOSAGE ET MANUTENTION DES ENGRAIS

Solutions aux enjeux identifiés dans la fiche de travail n° 4 du plan agroenvironnemental

Supplément au Manuel du programme des plans agroenvironnementaux de l'Ontario, 5^e éd. 2025

La présente fiche d'information résume les solutions possibles aux problèmes identifiés dans votre plan agroenvironnemental (PAE) en ce qui concerne l'entreposage et la manutention des engrais à la ferme.

Dans le cas des installations d'entreposage et de manutention des engrais qui se trouvent dans une zone de protection des sources d'eau, vous devrez peut-être prendre des mesures pour réduire les risques possibles. Le **cadre agricole de protection des sources** et le cahier préparatoire (en anglais seulement) peuvent vous aider à mieux comprendre le cadre agricole et comment il peut être appliqué à votre ferme.

Pour trouver des explications sur les termes techniques, voir le glossaire qui figure dans le Manuel du programme des plans agroenvironnementaux de l'Ontario.



Toutes les solutions offertes dans la présente fiche d'information prennent soit la forme de **mesures**, de **facteurs compensatoires** ou de **contrôles**.

- Les **mesures** remédient aux problèmes identifiés et font passer votre note PAE à « 3 » ou « 4 » (valeur la plus élevée).
- Les **facteurs compensatoires** sont des solutions de rechange qui constituent une réponse adéquate, mais qui ne modifient pas la note obtenue dans la fiche de travail du PAE.
- Les **contrôles** conviennent seulement dans des circonstances précises et selon les modalités décrites dans la fiche d'information.

Dans la plupart des cas, il faudra disposer d'informations complémentaires pour pouvoir choisir et mettre en œuvre certaines de ces solutions. Les sources d'information sont indiquées à la fin du présent document.



Partenariat canadien pour
une agriculture durable



Ontario

Canada

MÉLANGE ET CHARGEMENT

4-1. Distance séparant l'aire de mélange et de chargement de l'eau de surface la plus proche

CONTEXTE

Plus la distance entre l'aire de mélange et de chargement des engrains et la source d'eau de surface est grande, moins les risques de contamination des sources d'eau de surface sont élevés.

Les terrains en pente et les sols lourds augmentent les chances que les eaux de ruissellement contaminées atteignent les eaux de surface s'il y a un déversement d'engrais.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Relocaliser l'aire de mélange et de chargement des engrains à plus de 60 m (200 pi) des eaux de surface.

SOLUTION 2 – MESURE

Augmenter la distance de la voie d'écoulement entre la source d'eau de surface et l'aire de mélange et de chargement des engrais :

- modifier le terrain ou construire une voie d'évitement pour ne pas diriger les eaux de ruissellement vers les eaux de surface, dans une zone du champ ou le long d'une voie d'écoulement où les eaux de ruissellement risquent peu d'atteindre les eaux de surface;
- s'assurer que les modifications apportées au terrain ne causeront pas d'érosion ou ne l'aggraveront pas sur le terrain de l'exploitation ou sur les terrains voisins;
- obtenir de l'aide professionnelle pour le choix de l'emplacement et la conception des talus, le cas échéant, surtout en bordure de cours d'eau importants;
- communiquer avec le représentant de l'office local de protection de la nature, afin de vérifier s'il est nécessaire de se procurer un permis pour effectuer des ouvrages adjacents à la source d'eau de surface et pour des renseignements additionnels;
- s'assurer que la longueur de la voie d'écoulement est égale ou supérieure à la distance minimale prescrite pour la note « 3 ».

SOLUTION 3 – CONTRÔLE

Dans le cas des aires de mélange et de chargement des engrains dotées d'un plancher imperméable sans fissures ni fuites, et entourées de barrières de retenue permettant de recueillir les matières déversées :

- inspecter périodiquement l'aire de mélange et de chargement des engrais en vérifiant s'il y a eu des déversements, des fuites, des fissures ou de l'infiltration de liquides provenant de cet endroit.



Toujours garder ou excéder la distance minimale de séparation prescrite entre les aires de mélange et de chargement et la source d'eau de surface.

4-2. Distance séparant l'aire de mélange et de chargement des engrais du puits

CONTEXTE

Plus la distance séparant l'aire de mélange et de chargement du puits est grande, moins les risques de contamination des eaux souterraines sont élevés.

Le type de sol, la profondeur de la nappe phréatique et le substrat rocheux influent aussi sur les risques de contamination.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Situer l'aire de mélange et de chargement des engrais à la distance prescrite du puits :

- placer l'aire de mélange et de chargement en aval du puits, si possible;
- l'eau du puits doit être analysée une fois par année pour en vérifier la teneur en certaines substances, comme les nitrates, jusqu'à la construction de la nouvelle aire de mélange et de chargement;
- le nouveau site devra faire passer la note finale du PAE sur la distance de séparation à « 3 » ou « 4 » (la plus haute note).

SOLUTION 2 – MESURE

Creuser un nouveau puits à la distance prescrite de l'aire de mélange et de chargement des engrais :

- l'ancien puits doit être mis hors de service conformément à l'art. 21 du Règlement de l'Ontario 903 pris en application de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*;
- le nouveau site choisi devra faire passer la note finale du PAE sur la distance de séparation à « 3 » ou « 4 » (la plus haute note);
- l'eau du puits doit être analysée une fois par année pour en vérifier la teneur en certaines substances, comme les nitrates.

SOLUTION 3 – CONTRÔLE DE L'EAU DE PUITS

Dans le cas des aires de mélange et de chargement des engrais dotées d'un plancher imperméable sans fissures ni fuites, et entourées de barrières de retenue permettant de recueillir les matières déversées :

- faire analyser l'eau de puits au moins une fois par année pour en vérifier la teneur en certaines substances comme les nitrates;
- être prêt à intervenir si les résultats d'analyse révèlent une contamination; préparer un plan d'action permettant de repérer l'origine de la contamination et de remédier au problème.



Le type de sol, la profondeur de la nappe phréatique et le substrat rocheux influent tous sur les risques de contamination des eaux souterraines. Pour en savoir davantage sur les types de sols qui se trouvent sur le terrain de l'exploitation, consulter les cartes de sols et les rapports correspondant à la région.

MÉLANGE ET CHARGEMENT DES ENGRAIS LIQUIDES

4-3. Protection contre les déversements et les fuites dans l'aire de mélange et de chargement

CONTEXTE

On doit assurer le confinement et le nettoyage rapide des matières déversées ou des fuites d'engrais qui se produisent dans l'aire de mélange et de chargement.

Les déversements d'engrais risquent de contaminer les eaux souterraines ou de surface.

Le propriétaire peut être tenu responsable de la contamination d'un cours d'eau attribuable à un déversement ou à une fuite provenant d'une structure d'entreposage contenant des engrais.



La meilleure façon d'empêcher l'eau de pluie de pénétrer dans l'aire de mélange et de chargement consiste à recouvrir cette dernière d'un toit permanent.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Aménager une aire de mélange et de chargement des engrais dotée d'un plancher imperméable, de barrières de retenue et d'un toit permanent qui protège de la pluie.

SOLUTION 2 – MESURE

Aménager une aire de mélange et de chargement des engrais dotée d'un plancher imperméable, de barrières de retenue et d'une canalisation vers un réservoir de retenue dont la capacité est suffisante pour contenir tous les liquides recueillis.

Tenir compte des points suivants :

- volume des liquides contaminés recueillis dans le siphon à la suite des précipitations dans l'aire de mélange et de chargement;
- coût d'une installation d'entreposage comparativement au coût pour recouvrir l'aire de mélange et de chargement d'un toit permanent;
- dispositif pour retirer les liquides contaminés du siphon, y compris les coûts.

SOLUTION 3 – MESURE

En l'absence d'une aire de mélange et de chargement régulière à un endroit donné :

- mélanger et charger le produit sur le site d'épandage, à l'écart des eaux de surface, des puits, etc. :
 - cette mesure peut exiger le recours à un dispositif portable d'approvisionnement en eau;
 - cette mesure exigera de déplacer souvent le site de chargement dans le champ.

4-4. Protection du réseau d'alimentation en eau contre les refoulements

CONTEXTE

Le refoulement en provenance de la cuve de l'épandeur d'engrais peut rapidement contaminer un puits d'eau ou des eaux de surface.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Utiliser un réservoir séparé pour assurer l'alimentation en eau de la cuve de l'épandeur d'engrais :

- pomper l'eau d'une source (puits, cours d'eau, etc.) dans une cuve qui est située sur l'aire permanente de mélange et de chargement en vous servant d'une conduite d'alimentation en eau de l'épandeur équipée d'un dispositif antiretour permanent;
- pomper l'eau d'une source (puits, cours d'eau, etc.) dans un réservoir portable et l'amener jusqu'à l'aire de mélange et de chargement située dans le champ à la distance de séparation prescrite des puits ou des eaux de surface.

SOLUTION 2 – MESURE

Pour remplir directement l'épandeur, installer un dispositif antiretour permanent sur la conduite d'alimentation en eau :

- installer un clapet antiretour sur la conduite d'alimentation en eau à proximité du robinet.

SOLUTION 3 – MESURE

Pour remplir directement l'épandeur, garder une coupure antiretour fixée de manière permanente de 15 cm (6 po) entre la conduite d'alimentation en eau et la cuve de l'épandeur d'engrais.



Le recours à un réservoir séparé pour assurer l'approvisionnement en eau de la cuve de l'épandeur élimine les risques de refoulement.

4-5. Surveillance du remplissage

CONTEXTE

Au moment du remplissage des cuves de l'épandeur, un débordement ou un déversement peut se produire rapidement au cours d'un bref moment d'inattention, entraînant une contamination des eaux souterraines et de surface.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Voir à ce que le remplissage de la cuve de l'épandeur se fasse sous constante surveillance.

4-6. Dispositif de manutention

CONTEXTE

Moins les liquides sont transférés et exposés à l'air libre, moins les risques de déversement et de contamination des sources d'eaux de surface ou souterraines sont élevés.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Prendre conscience, au moment du transfert des engrains liquides, qu'il s'agit de matières dangereuses :

- mettre en place un système fermé pour le transfert des produits liquides des réservoirs d'entreposage jusqu'à l'épandeur d'engrais;
- quand les produits sont versés manuellement, faciliter l'accès à l'orifice de remplissage.



Le recours à un système fermé pour le transfert des liquides réduit les risques de déversement.

NETTOYAGE ET ÉLIMINATION

4-7. Élimination des eaux de rinçage dans les pulvérisateurs, épandeurs, applicateurs et contenants

CONTEXTE

Les eaux de rinçage provenant des épandeurs d'engrais doivent être traitées de la même manière que les solutions d'engrais, et appliquées aux cultures de manière à ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Appliquer les eaux de rinçage des engrains aux grandes cultures en respectant les distances de séparation prescrites des eaux de surface et des puits de manière à obtenir une note « 3 » ou plus élevée :

- recueillir séparément chaque type d'eaux de rinçage de manière à pouvoir calculer leur teneur respective en éléments nutritifs et pour éviter tout antagonisme;
- épandre les eaux de rinçage uniquement dans les grandes cultures qui s'y prêtent et selon les doses recommandées.

Pour en savoir davantage sur la planification et la marche à suivre en cas de déversement, voir le [plan d'urgence du PAE](#).

4-8. Aire de chargement d'engrais secs

CONTEXTE

Les déversements d'engrais secs doivent être contenus et nettoyés dès que possible afin de ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Entreposer et charger les engrais secs sur une plateforme imperméable.

Balayer la plateforme chaque jour et immédiatement après tout déversement :

- épandre tout engrais qui a été déversé dans les champs selon les doses recommandées.

Garder les aires de mélange et de chargement couvertes d'un toit.



Entreposer et charger les engrais secs sur une plateforme imperméable.

4-9. Aires d'entreposage et de manutention

CONTEXTE

Il est important d'avoir un plan d'urgence écrit et du matériel de nettoyage en cas de déversement à portée de la main pour minimiser tout dommage possible causé par un déversement.

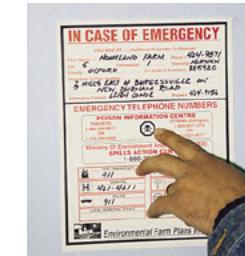
Le fait de rédiger un plan d'urgence et de le placer dans un endroit accessible permettra à chacun de savoir avec qui il faut communiquer en cas d'urgence et de connaître la marche à suivre pour arrêter un déversement et le nettoyer.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Préparer un plan d'urgence écrit et voir à ce qu'il y ait de l'équipement et du matériel de nettoyage en cas de déversement, sur les lieux mêmes de l'exploitation ou dans un endroit facilement accessible :

- préciser les détails importants comme les numéros de téléphone;
- laisser le plan dans un endroit facilement accessible;
- aviser les autres personnes qui vivent ou travaillent à la ferme de l'existence du plan et de l'endroit où il se trouve.



Être prêt à intervenir en cas de déversement : écrire ce qu'il faut faire, le communiquer aux autres et s'assurer que l'équipement et le matériel de nettoyage sont accessibles.

GESTION DU NH₃ (AMMONIAC ANHYDRE)

4-10. Gestion du NH₃

CONTEXTE

Étant donné qu'il s'agit d'un gaz毒ique comprimé, l'ammoniac anhydre (NH₃) est l'engrais le plus dangereux utilisé dans le secteur agricole ontarien. Son utilisation requiert beaucoup de vigilance et une formation spécialisée.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

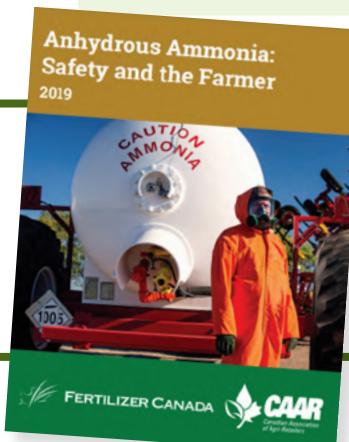
Faire en sorte que toutes les personnes susceptibles de manipuler du NH₃ soient sensibilisées au danger que cela représente et aux précautions à prendre :

- exiger que toute personne qui utilise du NH₃ reçoive une formation en matière de sécurité; une telle formation est offerte par la plupart des fournisseurs de NH₃;
- exiger que tous les travailleurs connaissent le plan d'urgence et sachent où le trouver;
- inspecter les cuves, les tuyaux et le matériel de sécurité avant usage; remplacer ou réparer les pièces défectueuses;
- fournir aux opérateurs des gants en néoprène et des lunettes de sécurité lorsqu'ils utilisent du NH₃;
- fixer des bouteilles d'eau de sécurité à chaque pièce du matériel utilisé pour l'épandage de NH₃.

Chaque personne qui manipule, transporte ou offre de transporter de l'ammoniac doit avoir une formation appropriée et détenir un certificat de formation valide, conformément au Règlement sur le transport des marchandises dangereuses.



La manutention sécuritaire du NH₃ exige une formation, du matériel et un respect rigoureux des directives. Toute personne qui se sert de ce gaz doit être formée en conséquence.



Pour plus d'information sur la manutention sécuritaire de l'ammoniac anhydre, consulter le [manuel de formation pour la sécurité des agriculteurs concernant l'ammoniac anhydre](#) (en anglais) de Fertilisants Canada.

EMPLACEMENT

4-11. Distance séparant l'aire d'entreposage des engrais de l'eau de surface la plus proche

CONTEXTE

Plus la distance entre l'aire d'entreposage des engrais et la source d'eau de surface est grande, moins les risques de contamination des sources d'eau de surface sont élevés.



En cas de déversement d'engrais, se rappeler que les terrains en pente et les sols lourds augmentent le risque que les eaux de ruissellement contaminées atteignent les eaux de surface.



CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Déplacer les aires d'entreposage des engrais à plus de 60 m (200 pi) des eaux de surface.

SOLUTION 2 – MESURE

Augmenter la distance de la voie d'écoulement entre la source d'eau de surface et l'aire d'entreposage des engrais :

- modifier le terrain ou construire une voie d'évitement pour ne pas diriger les eaux de ruissellement vers les eaux de surface, dans une zone du champ ou le long d'une voie d'écoulement où les eaux de ruissellement risquent peu d'atteindre les eaux de surface;
- s'assurer que les modifications apportées au terrain ne causeront pas d'érosion ou ne l'aggraveront pas sur le terrain de l'exploitation ou sur les terrains voisins;
- recourir à de l'aide professionnelle pour la localisation et la conception des talus, le cas échéant, surtout en bordure des cours d'eau importants;
- communiquer avec le représentant de l'office local de protection de la nature afin de vérifier s'il est nécessaire de se procurer un permis pour effectuer des ouvrages adjacents à la source d'eau de surface et pour des renseignements additionnels.

À noter que la longueur de la voie d'écoulement doit être égale ou supérieure à la distance minimale spécifiée dans la catégorie (3).

SOLUTION 3 – CONTRÔLE

Dans le cas d'aires d'entreposage existantes d'engrais liquides dotées de dispositif de confinement secondaire et de plancher imperméable sans fissures ni fuites, et entourées complètement de barrières de retenue ou de talus permettant de recueillir les matières déversées, ainsi que dans le cas d'aires d'entreposage des engrais secs dotées d'un plancher imperméable :

- inspecter périodiquement l'aire d'entreposage, en vérifiant la présence de déversements, de fuites, de fissures ou d'infiltration;
- mettre en place un robinet à verrou sur la cuve contenant les engrais liquides.

4-12. Distance séparant l'aire d'entreposage des engrais du puits

CONTEXTE

Plus la distance séparant l'aire d'entreposage des engrais du puits est grande, moins les risques de contaminer les eaux souterraines sont élevés.

Le type de sol, la profondeur de la nappe phréatique et le substrat rocheux influent aussi sur les risques de contamination.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Placer l'aire d'entreposage à la distance prescrite du puits :

- l'aire d'entreposage doit être si possible en aval du puits;
- le nouvel emplacement devrait faire passer la note finale du PAE sur la distance de séparation à « 3 » ou « 4 » (la plus haute note);
- faire analyser l'eau de puits au moins une fois par année pour en vérifier la teneur en certaines substances, comme les nitrates, jusqu'à ce que la nouvelle aire d'entreposage soit fonctionnelle;
- cette mesure convient mieux aux installations d'entreposage mobiles.

SOLUTION 2 – MESURE

Creuser le nouveau puits à la distance prescrite de l'aire d'entreposage des engrais :

- l'ancien puits doit être mis hors de service conformément à l'art. 21 du Règlement de l'Ontario 903 pris en application de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*;
- le nouvel emplacement devrait faire passer la note finale du PAE sur la distance de séparation à « 3 » ou « 4 » (la plus haute note);
- faire analyser l'eau de puits au moins une fois par année pour en vérifier la teneur en certaines substances, comme les nitrates, jusqu'à la mise en place du nouveau puits.



Faire analyser l'eau de puits au moins une fois par année pour en vérifier la teneur en certaines substances comme les nitrates.

4-13. Mesures de sécurité

CONTEXTE

Les bâtiments où sont entreposés des engrains qui sont facilement accessibles et ne sont pas fermés à clé sont vulnérables au vandalisme et au vol. Ils représentent aussi un danger pour les enfants qui fréquentent les environs.

Les sites d'entreposage doivent être protégés par des clôtures et des verrous. Des dispositifs comme des jauge visuelles sur les cuves d'engrains liquides facilitent la vérification. Il est recommandé d'effectuer une inspection régulière des cuves, des robinets et des pièces de plomberie pour vérifier la sécurité du site.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Se doter d'une aire clôturée et fermée ou d'un bâtiment fermé à clé; utiliser le matériel et les mesures qui suivent :

- jauge visuelle et robinets à verrou;
- inspection régulière des cuves, des robinets et des pièces de plomberie.



Les clôtures et les bâtiments fermés à clé réduisent les risques de vandalisme et de vol et gardent les enfants à l'écart.



Pour plus d'information sur la construction et l'entretien des puits, ainsi que sur la protection de la qualité de l'eau de puits, consulter le fascicule PGO intitulé **Les puits**.

4-14. Préparations sèches (en sacs et en vrac)

CONTEXTE

Pour des raisons de santé et de sécurité, il est important d'entreposer les engrains dans un endroit où ils ne risquent pas de contaminer l'eau et de représenter un danger pour la santé des humains et des animaux.

Les engrains doivent être entreposés dans un bâtiment distinct où la fumée, les explosions et l'eau à la suite d'un incendie n'auront pas d'effet sur la santé et la sécurité des humains et des animaux d'élevage.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Entreposer les engrains dans une aire fermée à clé et clôturée ou dans un entrepôt indépendant distinct :

- les engrains doivent être entreposés sur une surface imperméable;
- toutes les matières déversées doivent être ramassées rapidement.

SOLUTION 2 – MESURE

Entreposer les engrains dans un endroit réservé à cette fin qui est séparé par une cloison d'une autre aire d'entreposage dans un même bâtiment :

- les engrains peuvent être entreposés sur une surface perméable;
- toutes les matières déversées doivent être ramassées rapidement.

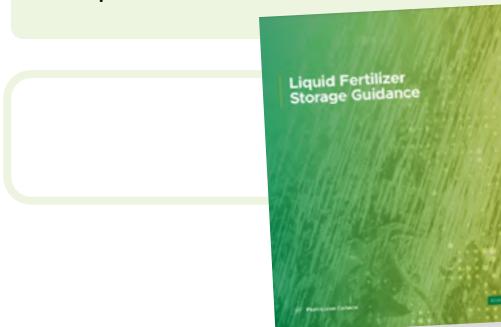
Cette mesure n'est pas aussi coûteuse qu'un entrepôt indépendant distinct.



Entreposer les engrains avec soin de manière à minimiser les risques pour les humains, les animaux et la qualité de l'eau.



Veiller à ce que l'aire de confinement secondaire soit imperméable.



4-15. Confinement des préparations liquides

CONTEXTE

Les déversements ou les fuites d'engrais liquides doivent être confinés dans l'aire d'entreposage afin de ne pas contaminer les eaux souterraines ou de surface. Les planchers imperméables permettent de contenir les déversements légers et en facilitent le nettoyage.

L'installation d'un toit au-dessus de l'aire d'entreposage prévient les débordements causés par de fortes pluies.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Voir à ce que l'aire de confinement secondaire soit imperméable (ex. : béton verni, barrières de retenue complètes) et d'une dimension suffisante pour permettre le confinement d'au moins 110 % du volume du liquide emmagasiné dans la plus grosse cuve :

- concevoir et aménager la dalle de béton du plancher de manière à réduire au minimum les risques de fissures;
- ne pas mettre de siphon de plancher;
- s'assurer que les cuves sont dotées de robinets à verrou.

SOLUTION 2 – MESURE

Aménager un dispositif de confinement secondaire à surface d'argile autour de la cuve contenant les engrains liquides dont la capacité est suffisante pour permettre le confinement d'au moins 110 % du volume du liquide emmagasiné dans la plus grosse cuve :

- s'assurer que les cuves sont dotées de robinets à verrou.

Consulter le document suivant (en anglais) de Fertilisants Canada :

Conseils sur l'entreposage des engrains liquides

4-16. Préparations liquides (intégrité de la cuve)

CONTEXTE

Une fuite dans une cuve peut avoir de très graves conséquences. Il est donc très important que les cuves soient conformes aux exigences prescrites.

Lorsqu'un défaut est décelé, la cuve doit être réparée le plus tôt possible par une personne qualifiée. Si un défaut est décelé dans une cuve en polyéthylène entreposant des engrains liquides, les réparations ne sont pas recommandées. Il vaut alors mieux la remplacer.

Le contenu de toutes les cuves devrait être clairement identifié.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Vérifier l'intégrité de la cuve afin que cette dernière soit conforme aux exigences prescrites :

- l'indice de densité relative de la cuve doit être d'eau au moins 1,5;
- la tuyauterie, les boyaux et les robinets sont tous fabriqués avec du matériel résistant à la corrosion;
- la cuve doit faire l'objet d'inspections régulières.

Pour plus d'information sur la prévention des bris de cuve catastrophiques, consulter les publications suivantes :

Inspection des réservoirs en polyéthylène utilisés dans les exploitations agricoles

Cuves en fibre de verre : pour l'entreposage, le transport et l'application (en anglais uniquement)



Inspecter les cuves d'engrais avant, durant et après les utilisations saisonnières.



Recycler ou éliminer les contenants endommagés ou non identifiables dans un dépôt approuvé après avoir bien rincé la solution fertilisante.

4-17. Petits contenants - 60 L (13 gallons) ou moins

CONTEXTE

Il est important que les produits soient étiquetés visiblement et correctement afin de réduire les risques de mauvaise utilisation. Certains produits, s'ils sont mélangés de manière inappropriée, peuvent dégager des gaz dangereux et présenter des risques d'accident.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Garder les produits dans leurs contenants d'origine avec les étiquettes correspondantes :

- garder des exemplaires d'étiquettes dans le classeur du bureau de la ferme au cas où les étiquettes d'origine deviendraient illisibles; la plupart des fournisseurs d'engrais donnent des doubles d'étiquettes si on leur demande;
- s'assurer que les contenants ne sont pas percés et que le métal ou le plastique est en bon état;
- recycler ou éliminer les contenants endommagés ou non identifiables dans un dépôt approuvé après avoir bien rincé la solution fertilisante.

4-18. Grands contenants - plus de 60 L (13 gallons)

CONTEXTE

Il est important que les produits soient étiquetés visiblement et correctement afin de réduire les risques de mauvaise utilisation. Certains produits, s'ils sont mélangés de manière inappropriée, peuvent dégager des gaz dangereux et présenter des risques d'accident.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Garder les produits dans leurs contenants d'origine avec les étiquettes correspondantes :

- garder des exemples d'étiquettes dans le classeur du bureau de la ferme au cas où les étiquettes d'origine deviendraient illisibles; la plupart des fournisseurs d'engrais donnent des doubles d'étiquettes si on leur demande;
- vérifier l'intégrité des contenants et l'étanchéité du couvercle;
- vérifier si les robinets fuient et s'ils sont dotés de verrous;
- vérifier si la jauge est en place et si elle peut être lue facilement;
- éliminer les contenants endommagés ou non identifiables dans un dépôt approuvé après avoir bien rincé la solution fertilisante.

Pour plus d'information sur le recyclage/
l'élimination des contenants vides, voir :

<https://agrirecup.ca/materials/pesticides-et-medicaments-pour-betail->



Garder les produits dans leurs contenants d'origine avec les étiquettes correspondantes.



L'inspection régulière de l'aire d'entreposage et de l'aire de confinement réduit les risques de perte d'engrais.

4-19. Inspection de l'aire d'entreposage des engrais liquides

CONTEXTE

L'inspection régulière de l'aire d'entreposage et de l'aire de confinement réduit les risques de perte d'engrais.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

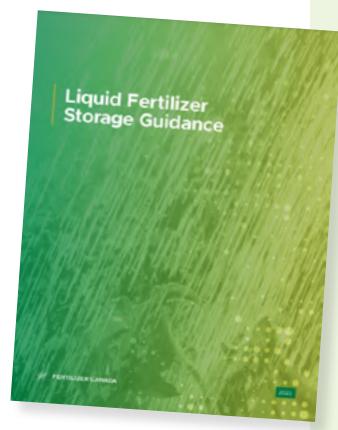
SOLUTION 1 – MESURE

Planifier des contrôles et des inspections sur une base régulière et conserver des registres :

- des inspections visuelles quotidiennes des aires de confinement secondaire quand elles sont utilisées permettront de détecter des fuites mineures avant qu'elles ne deviennent trop graves;
- il est recommandé d'effectuer une inspection annuelle de la cuve et de la robinetterie avant utilisation;
- garder les registres d'inspection sur place.

Consulter le document suivant (en anglais) de Fertilisants Canada pour plus d'information sur les directives concernant le confinement environnemental des engrais liquides et l'aménagement de digues :

Conseils sur l'entreposage des engrais liquides



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGROENTREPRISE (MAAAO)

- Centre d'information agricole
Appeler sans frais au 1 877 424-1300 ou envoyer un courriel à ag.info@ontario.ca
- Vous trouverez la plupart des ressources indiquées ci-dessous à www.ontario.ca

Série de fascicules sur les pratiques de gestion optimales

- Les puits

FERTILISANTS CANADA

- Tél. : 613 230-2600 ou COURRIEL : info@fertilizercanada.ca

Codes de pratique standardisés

- Ammoniac anhydre
- Nitrate d'ammonium et nitrate d'ammonium et de calcium
- Formation pour la sécurité des agriculteurs concernant l'ammoniac anhydre (en anglais)
- Conseils sur les bacs de stockage (en anglais)
- Conseils sur l'entreposage des engrains liquides (en anglais)

ONTARIO AGRI BUSINESS ASSOCIATION

- Tél. : 519 822-3004
- Formation sur la santé et la sécurité

PROGRAMMES DE L'INDUSTRIE

- Association pour l'amélioration des sols et des cultures de l'Ontario
 - Plan d'urgence
- Programme ontarien de formation sur les pesticides
- Centre de recyclage des contenants de pesticides vides et d'élimination des contenants de pesticides périmés (AgriRÉCUP.ca); Sans frais : 1 877 622-4460
- Carte des lieux de recyclage de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (RPRA)
 - Où recycler

LÉGISLATION/LOIS

- *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*, 1990
- R.R.O. 1990, Règlement de l'Ontario 903 : Puits